

# Consignes pour les étudiantes préparant un mémoire en anthropologie

## 1. Généralités

Pour les étudiantes en MA, le document pertinent est le [Règlement d'études et d'examens de la Maîtrise universitaire](#). Le mémoire en anthropologie/ethnologie représente, en principe, la première expérience de l'étudiante avec une recherche empirique, menée de manière autonome sur une longue durée. Il a pour but de former l'étudiante aux réflexions méthodologiques, déontologiques, heuristiques et théoriques liées à la discipline. Ce n'est pas un exercice facile, mais c'est souvent l'exercice le plus gratifiant que nos étudiants expérimentent pendant leur cursus à l'Institut.

## 2. Colloque des mémoires

Les étudiantes voulant réaliser un mémoire en ethnologie suivent le Colloque des mémoires. Tous les aspects de la recherche (choix du sujet, choix de la directrice, préparation du terrain, rédaction, etc.) y sont discutés.

## 3. Choix de la directrice du mémoire

La préparation d'un mémoire se fait sous la houlette d'une directrice, qui doit avoir préalablement accepté le sujet. Les professeures ordinaires, associées et assistantes ainsi que les chargées d'enseignement et de cours de l'Institut d'ethnologie sont toutes habilitées à diriger des mémoires. Avec l'accord du prof. Marion Fresia, responsable pour le pilier "anthropologie" dans le MA ScS, l'étudiante peut également réaliser un mémoire sous la direction d'une autre professeure de la MAPS. Enfin, une co-direction avec une autre enseignante de l'UniNe ou d'une autre université est toujours envisageable, moyennant l'accord préalable de la première directrice.

Le mémoire peut, le cas échéant, être fait à deux ou plusieurs personnes.

## 4. Inscription du sujet

Lorsque la candidate a, en accord avec sa directrice de mémoire, déterminé le sujet de son mémoire, elle remet au secrétariat de l'Institut le "formulaire d'inscription en mémoire" rempli.

## 5. Forme du mémoire

Il est demandé à la candidate de respecter, avec des aménagements éventuels, les consignes concernant la [page de titre](#). Pour le corps du texte, les ouvrages de la collection [Ethnoscope](#) (cote dans la bibliothèque d'ethno: NET 720) publiée par l'Institut d'ethnologie peuvent servir de modèle. Pour la référence aux sources dans le corps du texte et la bibliographie, elle suivra les [recommandations bibliographiques](#).

L'écriture est au coeur de la pratique anthropologique et l'Institut d'ethnologie y apporte une attention particulière. L'étudiante doit apprendre à être la plus sévère des critiques de son propre travail ; il est indispensable, par exemple, qu'elle relise très soigneusement, et au besoin fasse relire par d'autres, tout travail écrit remis à la directrice ou à l'assistante chargée de l'encadrement.

A ce propos, la candidate est invitée à consulter quelques mémoires en ethnologie (cote dans la bibliothèque d'ethno: NET 900). Chaque année, l'Institut d'ethnologie récompense un excellent mémoire par sa publication dans sa série « Ethnoscope ».

## **6. Documents à remettre avant la soutenance**

Quand la directrice du mémoire accepte la venue à soutenance, la candidate remet au secrétariat, un mois avant la soutenance:

- un résumé d'une page (maximum) ;
- autant de copies de la version finale du mémoire qu'il n'y a de directrices et d'expertes externes ;
- un fichier électronique, format word (docx), (il peut être envoyé par courriel) contenant les éléments de la page de titre et du résumé ;

Nota : la soutenance ne peut être programmée que si les conditions ci-dessus sont remplies. Immédiatement après la soutenance (si le mémoire est accepté, bien entendu), la candidate remet un exemplaire comprenant les éventuelles corrections demandées à la bibliothèque de l'ethnologie (un exemplaire en feuilles libres et un pdf du mémoire par mail). La forme du mémoire ainsi rendu doit être parfaite (mise en page, bibliographie complète, résumé, etc.) ;

## **7. Soutenance**

Le mémoire peut être soutenu à n'importe quel moment de l'année (et donc pas nécessairement lors d'une session d'examen). Au début de la soutenance, la candidate est habituellement invitée à présenter son travail pendant environ quinze à vingt minutes. La directrice et les membres du jury formulent ensuite leurs remarques et leurs questions.

Pour d'autres détails sur le déroulement de la soutenance, voir le Règlement pertinent (MA).

## **8. Mémoire électronique**

Avec l'accord de leur directrice de mémoire, les étudiantes ont la possibilité de publier leur mémoire en version électronique, après la soutenance ([doc.rero.ch](http://doc.rero.ch)). On trouve les conditions de réalisation sur la page "[dépôt des thèses et des mémoires](#)" [des bibliothèques](#) de l'Université de Neuchâtel.

NB. Même si on n'envisage pas la publication, le didacticiel de réalisation et les feuilles de style sont très utiles pour les mémorantes.

### **Note :**

Pour faciliter la lecture de ce document, la forme féminine a été retenue. Elle englobe, il va sans dire, la forme masculine.